

Conseil Municipal du 26 juin 2018

Présents : JM.Ravel d'Estienne // Bernard P. de la Brière // J.Bansard // A.Gayet // Anne David //

Pouvoirs : E.Sauty de Chalon à JMRE et Sylvie Duforet à Anne David

Absents excusés : JL.Barras // F.Lancelin

Début de la séance : 9.05 heures

1. Réaménagement Coeur de Bourg.

La commission "Coeur de Bourg" s'est réunie avec MM.Craquelin et Fidelin, architectes, le 17 juin dernier pour discuter des suggestions émises au cours des deux réunions publiques et de celles inscrites dans le cahier ouvert à la mairie à l'effet de recevoir les suggestions des beuvronnais sur le sujet :

- les trottoirs : dans toute la mesure du possible (coût), on s'efforcera de refaire les trottoirs, non seulement de la place stricto sensu, mais également en débordant vers le nord et le sud de la place, jusqu'où il y a des commerces ;

- le mobilier : Monsieur Craquelin nous présente un modèle très intéressant en acier tressé, esprit médiéval ;

- bandes de briques traversantes dont l'objectif est de relier physiquement et psychologiquement les côtés est et ouest de la place : seront probablement réduits à quatre mètres de large ;

- élargissement des trottoirs : pourraient être élargis de 0,50 mètre côté ouest et côté est ;

- il est à nouveau redit avec insistance qu'en aucun cas les travaux ne doivent créer de retenues d'eau supplémentaires et a fortiori empirer la situation existante lors des pluies abondantes et durables. Cela étant dit, on sait bien que ce n'est pas la forme de la place ou la planimétrie de la place qui génère l'inondation des maisons de cette place ; ce sont bien plutôt les masses d'eau qui arrivent des collines et herbages en amont du village et la capacité insuffisante des fossés et rivières, traversant le village et en aval de celui-ci, à évacuer cette eau ; et ceci existe depuis des décennies (les anciens en témoignent) voire des siècles ; c'est donc dans cette direction qu'il faut réfléchir ;

- nous avons rappelé l'importance de la réduction de la vitesse des véhicules traversant le bourg ;

- l'association PBVF m'a confirmé avoir bien reçu notre projet par courrier postal en 2017 ; de même pour les différentes instances départementales ;

- et divers autres points.

2. Communauté de Communes de Cambremer : Répartition des actifs suite à sa dissolution.

Lors de sa séance du 25 juin 2018, le conseil communautaire de la Communauté de Communes de Cambremer, a entériné la répartition des actifs proposée par le président Xavier CHARLES et le bureau. La règle adoptée qui nous a paru à tous très équitable est la suivante :

- Principe : la loi ne prévoit aucune modalité de répartition, les communes ont 6 mois après l'effectivité de la dissolution pour trouver un accord de répartition, à défaut, les services de l'Etat procèdent à une répartition dans un délai plus ou moins long

- Méthode de la Valorisation de l'actif :

* Actif immobilisé : terrains, constructions, équipements

La plus grosse partie de l'actif est constituée des équipements scolaires, sportifs et touristiques (écoles de Bonnebosq, Cambremer et Manerbe, Gymnase à Bonnebosq, Porte Verte à Beuvron). La proposition est de ne pas chercher à chiffrer ces différents éléments d'actifs, de les restituer aux communes où ils sont établis, considérant qu'ils servent tous un bassin de population plus qu'une commune.

Les terrains à bâtir en réserve foncière (sur Valsemé et Cambremer) ont une valeur marchande et doivent à ce titre être pris en compte dans la valorisation de l'actif : 40 000 € sur Valsemé et 100 000 € à Cambremer.

Le siège de la CCC a une valeur marchande : estimation à 210 000 € par M. Lepeltier, agent immobilier local. Somme à laquelle nous soustrayons l'emprunt restant à rembourser, ainsi que les loyers qui restent à toucher par l'organisme qui a réhabilité l'immeuble. Soit une valeur nette de 120 000 €.

* Actif circulant : les différents comptes administratifs laissent apparaître la somme de 696 696, 44 € à répartir.

Il est proposé d'anticiper la perception de 10 années de CFE sur la ZA Bonneval, dont la commune de Bonnebosq bénéficiera avec une AC positive venant de sa nouvelle intercommunalité. Sur 10 ans, ce montant s'élève à 20 000 €.

* Passif : Les emprunts en cours étant affectés, ils sont restitués aux communes qui récupèrent les éléments d'actifs correspondant (180 000 € env. extension scolaire Bonnebosq – 31 000 € env. siège CCC). La commune de Bonnebosq transférera cet emprunt à BPI car il est affecté à une construction scolaire. La commune de Cambremer remboursera cet emprunt sur ses fonds propres.

- Quelle clé de répartition ?

Deux critères classiques : la démographie et le produit fiscal par commune (qui découle des bases fiscales de chaque commune, qui ont servi à lever des impôts sur la CCC et donc à créer l'actif).

Proposition de pondération 50 % démographie publiée à la date de la dissolution (janvier 2018) et 50% bases fiscales de la dernière année, 2017).

Chaque commune représente donc un pourcentage de la CCC, ce qui sert à partager l'actif.

3. Téléphonie mobile et Internet à Beuvron.

La couverture en téléphonie mobile et en débit internet est médiocre sur notre commune. Les différents personnes interrogées (département, opérateurs, etc...) ne nous annoncent pas d'améliorations significatives avant 2020 / 2021. Ceci est vraiment très inconfortable pour les beuvronnais et pour les touristes.

Pour éviter d'attendre jusqu'à ces dates hypothétiques, le service télécommunications/informatique de la communauté de communes nous propose une solution partielle temporaire qui pourrait améliorer la situation des résidents autour de la place du village et de ce fait de nos visiteurs qui passent un moment aux terrasses de notre place. Les différents équipements nécessaires seraient financés par une subvention européenne à l'exception de la location d'une « box » spécifiquement dédiée à cet usage dont le coût serait d'environ 50,00 € par mois pour la commune jusqu'au développement par les opérateurs des moyens permettant de prendre le relai de cette installation.

Voté à l'unanimité.

4. Ménage des locaux de la mairie et des toilettes publiques.

Toutes les mesures doivent être prises pour que le ménage des locaux de la mairie ainsi que les toilettes publiques soit réalisé de la manière la plus irréprochable possible, particulièrement en cette période estivale.

Je renvoie au point n°4 du compte-rendu de la précédente réunion.

5. Facturation du matériel communal utilisé par des tiers.

- table en bois : 5 €/jour
- chaise rouge : 1 €/jour
- tente : 10 €/jour

Voté à l'unanimité.

6. Participation aux frais d'édition de l'Office de Tourisme Intercommunal de Normandie Cabourg Pays d'Auge.

Comme nous le faisons les années précédentes pour la communauté de communes de Cambremer, nous participerons en 2018 aux frais d'édition des différents dépliants de l'OT de la CC Normandie Cabourg Pays d'Auge à hauteur de 1500,00 €.

Voté à l'unanimité.

Fin de la réunion : 10.30 heures.